

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS
19 JUL. 2021
Service des collectivités locales
et du contentieux

2021 DFA 46 - États spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2021

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations 2021 DFA 12 et 2021 DFA 16 relatives aux comptes administratifs et de gestion des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération 2021 DFA 13 modifiant le montant des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement pour 2021 ;

Vu les délibérations des dix-sept Conseils d'arrondissement en date respectivement des 21 ; 22 ; 23 ; 28 et 29 juin 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet le projet de budget supplémentaire des États spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Les budgets supplémentaires des états spéciaux d'arrondissement présentés en équilibre des dépenses par rapport aux recettes, avec les dépenses ventilées par chapitre et par article, sont adoptés conformément aux documents annexés à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO